



MAIRIE

LES GRAS

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 Février 2024

L'an Deux Mille vingt-quatre le huit du mois de septembre à vingt heures quinze en application de l'article L. 2121-7 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le conseil municipal de LES GRAS, à la salle du Conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : ANDRE Yannick, BELOT Corinne, CERF Guillaume, GARNACHE BARTHOD Louis, JACQUET Bernard, LAMBERT Julie, LENOIR Fabien, MAHON Loïc, MARGUET Virgile, NICOLAS Martine et RENAUD Alain.

Était absente et excusée : BARON Ludivine procuration à MARGUET Virgile.

Était absent : COTE COLISSON Éric

La séance a été ouverte sous la présidence de M. JACQUET Bernard, Maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire MARGUET Virgile.

Lecture et approbation du Procès-Verbal de la réunion du 27 Novembre 2023

Commission Finances et Budget

- **COMPTES ADMINISTRATIFS**

M. le Maire donne la présentation de tous les comptes administratifs 2023, et se retire de la séance pour les votes. MARGUET Virgile, 1^{er} Adjoint, Président pour les présentations des Comptes Administratifs, indique que les pièces justificatives de ces comptabilités sont à la disposition des Membres du Conseil Municipal.

M. le Maire reprend la séance après le vote.

Compte administratif 2023 « Budget Communal »

- Dépenses de fonctionnement	:	819 681.07 €
- Recettes de fonctionnement	:	972 656.08 €
soit un résultat de fonctionnement		152 975.01 €
- Dépenses investissement	:	573 696.88 €
- Recettes investissement	:	600 179.33 €
Soit un résultat d'investissement		26 482.45 €
soit un résultat global - excédentaire -		179 457.46 €

VOTE : POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le Conseil Municipal constate une concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif et approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2023 du Budget Communal.

Le Conseil Municipal décide de reporter :

152 975.01 € au compte 002 Excédent de Fonctionnement

26 482.45 € au compte 001 Investissement Recette

DCM à l'unanimité

Compte Administratif 2023 « BOIS »

- Dépenses de fonctionnement	:	42 136.67 €
- Recettes de fonctionnement	:	83 753.09 €

soit un résultat de fonctionnement 41 616.42 €

- Dépenses investissement	:	16 625.53 €
- Recettes investissement	:	16 625.53 €

soit un résultat d'investissement 0.00 €

soit résultat global - excédentaire - 41 616.42 €

VOTE : POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le Conseil Municipal constate une concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif et approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2023 du Budget Bois.

Le Conseil Municipal décide de reporter :

41 616.42 € au compte 002 Excédent de Fonctionnement

DCM à l'unanimité

Compte Administratif 2023 « EAU »

- Dépenses d'exploitation	:	165 903.89 €
- Recettes d'exploitation	:	202 696.86 €

soit un résultat d'exploitation 36 792.97 €

- Dépenses investissement	:	216 574.69 €
- Recettes investissement	:	252 879.76 €

soit un résultat d'investissement 36 605.07 €

soit un résultat global - excédentaire - 73 098.04 €

VOTE : POUR : 12 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Le Conseil Municipal constate une concordance entre les écritures du compte de gestion et celles du compte administratif et approuve à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2023 du Budget Eau.

Le Conseil Municipal décide de reporter :

36 792.97 € au compte 002 Excédent de Fonctionnement

36 305.07 € au compte 001 Investissement Recette

DCM à l'unanimité

Commission Urbanisme et Bois

- Suite à l'approbation du PLU le 20 décembre 2023, une délibération doit être prise concernant le Droit de Prémption Urbain (DPU). Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation, dans l'intérêt général, d'actions ou opérations d'aménagement répondant aux objets définis par le code de l'urbanisme, à l'exception de ceux visant à sauvegarder ou mettre en valeur les espaces naturels. Le droit de préemption (DPU) sera institué sur les secteurs suivants, tels qu'ils figurent au plan : zone UCentre, UHabitat, UHameau, UL, UX et 2AU. **DCM à l'unanimité**
- Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2024. **DCM à l'unanimité**

Commission Bâtiments communaux et Cimetière

- Présentation des projets d'aménagement de la maison Pariney, un rendez-vous a été pris avec l'ADMR pour échanger sur le projet d'une future crèche.
- Suite aux devis, les portes d'entrée de l'école seront changées par l'entreprise Garnache (montant 8415€ TTC).
- Suite au départ du locataire du logement au-dessus de la Mairie, la commission propose de racheter la cuisine équipée posée par le locataire pour un montant de 800 €. **DCM à l'unanimité**
- La commission présente 2 devis concernant la construction de caveaux (RADIX 33 800€ TTC et PREVITALI (31 600 € TTC), l'entreprise PREVITALI est retenue pour un montant de 31 600 € TTC.
 - La commission propose de modifier les tarifs des caveaux (Caveau 2 places 4000€, caveau 4 places 6000€, Cavurne 850€), les tarifs de renouvellement des concessions pour les 30 années suivantes restent les mêmes (Caveau 2 places 300€, Caveau 4 places 400€, Caveau 6 places 500€ et Cavurne 200€) **DCM à l'unanimité**
- La commission va demander des devis pour rénover le garage situé vers les ateliers municipaux.

Commission Employés communaux

- Rémunération des agents recenseurs : Les agents recenseurs seront rémunérés au nombre de logements (4.95 € par logement) et percevront des indemnités de déplacement d'un montant de 100 €. **DCM à l'unanimité**

Commission Eau, Voirie, Sécurité routière et Eclairage public

- Les travaux sur la RD47 (route de Pontarlier) pour la réalisation d'un mur de soutènement auront lieu du 13 Mai au 28 juin 2024.
- Le SYDED a pour projet d'enterrer les lignes aériennes à fil nu sur la commune, la commune en profitera pour enfouir les réseaux secs comme la fibre et les Télécoms.

Commission Matériel, Travaux, Embellissement et Environnement

- Achat d'un perforateur sans fil (devis 414.50€)

Commission Information, Communication, Tourisme, Santé publique et CCAS

- Présentation du nouveau logo de la commune, quelques modifications seront demandées auprès du prestataire.

Commission SLC, Fêtes et cérémonie

- Organisation de l'Opération brioches à partir du lundi 8 avril au 14 avril 2024.
- Anniversaire 2024 (Gaby COULOT 24 février 100 ans) La commission se rendra au mois de février chez COULOT Gabriel lui souhaiter ses 100 ans.
- La soirée des Pois aura lieu samedi 17 Février, 6 maisons reçoivent les habitants du village. Les mariés de l'année : Familles HUGUENOTTE, PUJOL, VIAL, PERREY, BULLIARD et HEUTTE Christine et Philippe pour leurs 50 ans de mariage.

Divers et courriers

Dans la cadre de la mobilité de la CCVM et du fléchage de point modal, nous devons définir une zone « point modal » permettant l'accès à une zone de parking de covoiturage à la rencontre des voies douces, bus, et accessible à pied et en vélo. L'actuel arrêt de bus au centre du village est validé comme point modal, il recevra donc un panneau spécifique à la suite de la validation du logo de la mobilité CCVM.

Cet emplacement permet l'accès à la place du village qui est situé sur un axe de covoiturage CCVM/Pontarlier direction la suisse ainsi qu'au bus scolaire, l'accès piéton et vélo y est possible en toute sécurité, il peut également servir de point stop.

La CCVM va fournir des arceaux à vélo, prioritairement devant les mairies, puis par la suite sur des dotations qui seront à mettre en place devant les écoles et gymnases.

Dans ce cadre, un arceau sera fourni à la commune par la CCVM pour un emplacement en accès vélo à la mairie. Nous devons définir l'emplacement au plus juste, soit vers le magasin ou auprès de la fontaine. La mise en place (scellage) de l'arceau devra être fait par les employés communaux.

Prochain conseil municipal jeudi 28 mars 2024 à 19h00
--

Séance levée à 22h40

Le Maire,

Les Membres,